

# Convention de partenariat culturel 2009-2010

**La collection, les expositions du musée, le patrimoine de la ville de Morlaix et les présentations de la Maison à pondalez font l'objet de projets pédagogiques et ludiques. Pour les mettre en œuvre, nous vous proposons une convention de partenariat dont le but est de préciser nos engagements respectifs. Ce document lie pour une année scolaire les enseignants et le Musée de Morlaix.**

**Depuis plusieurs années, nous avons confié à Julien Thomas, médiateur culturel en charge du service éducatif, la mission de renforcer et de développer les actions du musée et du service patrimoine dans le domaine de la pédagogie et de créer de nouvelles actions en faveur de publics nouveaux et variés.**

*Le service éducatif doit jouer un rôle transversal, activement fédérateur*

Le médiateur culturel, responsable du service éducatif, propose ce partenariat culturel aux :

- établissements scolaires
- établissements spécialisés
- centres de loisirs et de vacances
- autres structures du domaine social ou culturel

Le service éducatif Musée de Morlaix propose aux établissements partenaires :

- Une invitation à chaque enfant pour qu'il revienne au musée accompagné de deux amis ou parents après chaque atelier.
- une mise à disposition d'outils pédagogiques spécifiques permettant une visite autonome et ludique expliquant les enjeux des expositions.
- des activités pédagogiques adaptées aux différents publics, en relation avec la programmation du musée.
- la communication des originaux de documents de visite élaborés par le service éducatif afin que les enseignants puissent en reproduire pour chaque élève de son groupe.
- l'accès à la bibliothèque du musée aux enseignants
- le don à l'établissement partenaire d'un exemplaire des catalogues et des affiches édités par le musée à l'occasion des expositions
- des rencontres personnalisées avec les responsables pour l'élaboration de projets pédagogiques nouveaux.

Dans le cadre des activités proposées par le service éducatif, les intervenants sont :

- le médiateur culturel et les personnels responsables de l'accueil des publics dans les divers endroits visités au cours des activités pédagogiques
- l'enseignant et les accompagnateurs au choix de l'établissement.

Pendant ces activités, les élèves restent sous la responsabilité de leur établissement et doivent respecter la discipline de celui-ci. Ils sont couverts par l'assurance de l'établissement.

Pour permettre une communication claire et efficace entre le Musée de Morlaix et l'établissement partenaire, chaque directeur d'établissement devra nommer un professeur-correspondant. Le nom de cette personne devra être indiqué sur ce même document.

Cette personne sera la destinataire privilégiée de la correspondance envoyée par le Musée de Morlaix. Elle sera responsable de la diffusion des informations auprès des autres membres de leur établissement.

Les réservations se font par téléphone auprès de Julien Thomas.

Afin de valider ce partenariat merci de bien vouloir nous retourner ce document dûment signé avant la première séance d'activité.

Ce présent document devra être signé avant le 15 février 2010.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Le chef d'établissement

Le conservateur en chef

Nom et Prénom du professeur – correspondant :

Adresse et téléphone de l'établissement

**TARIFS:**

-établissements et organismes morlaisiens : gratuit

-établissements et organismes non morlaisiens : 46.00 € pour l'année scolaire 2009-10, chèque libellé à l'ordre du **Trésor Public**.

**CONTACT:**

Julien Thomas médiateur culturel responsable du service éducatif-Tel 02.98.88.07.75